

# **Le Conseil du Gouvernement, réunie le Jeudi 23 Juillet 2020, approuve le décret réorganisant l'Institut Supérieur d'Etudes Maritimes- ISEM**



Le Conseil de gouvernement a approuvé, Jeudi 23 Juillet 2020, le décret n°2.20.383 relatif à la réorganisation de l'Institut Supérieur d'Etudes Maritimes.

La mise en place de ce texte réglementaire important s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement de l'institut 2018-2022 qui vise, entre autres, la diversification des cursus et programmes de formation et l'accompagnement de la stratégie nationale des ports. Ce décret modifie et complète le décret n°2.12.623 de 2013.

Ce décret a pour objectif de définir les filières de formation ainsi que les diplômes délivrés par l'institut. Il permet aussi de fixer les conditions d'accès, le nombre d'années d'études, les cahiers des normes pédagogiques pour les cycles normal et supérieur, de licence et de master et introduit, pour la première fois, le cycle d'ingénieur parmi les cycles d'études de l'institut.

Par ailleurs, ce projet de décret vise aussi à déterminer les intervenants dans l'enseignement des matières en relation avec la Convention Internationale sur les Normes de Formation, de délivrance des brevets et de veille pour les gens de mer (STCW) et consolide ainsi la vocation et la qualité de l'enseignement maritime dispensée à l'ISEM, reconnue à l'échelon international par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et l'Agence Européenne de Sécurité Maritime (EMSA).

En fin, le nouveau décret ouvrira, sans doute, de nouveaux horizons à la formation maritime et portuaire au Maroc et participera pleinement au développement du secteur du transport maritime et des ports au Maroc et au niveau du continent Africain.

